

Je suis propriétaire d'une maison ou d'un terrain, puis-je avoir droit au RI ?

Oui.

Un propriétaire d'un ou plusieurs biens immobiliers (bâtis/non bâtis) peut avoir droit au revenu d'intégration (RI) en Belgique, mais **sous certaines conditions** et de modalités de calcul strictes. Celles-ci pourront vous être détaillées par le travailleur social en charge de votre dossier.

Il est en effet possible que vous ne bénéficiiez alors pas d'un RI complet mais que l'allocation soit diminuée en fonction de la valeur de vos biens immobiliers.